Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20260420-2026039-DE

COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13
L'an deux mil vingt-six, le vingt avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2026.
Présents : Maëlys BARBIER, Julien BLANCHET, Sophie BLEJEAN, Pierrette DANIEL, Sylvain GEORGES, Audrey HIROU-ROBERT, Dalila JAZUEL, Christophe JICQUEL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.
Secrétaire de séance : Maëlys BARBIER.
Absents excusés : Soizic BLOT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Etienne ROUAUD (pouvoir à Pierre-Ellin SILVESTRE).
Absent : Emmanuel MONVOISIN.

2026-039 : Commune : compte financier unique 2025.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2025 de la commune pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.
Monsieur le Maire expose que le compte financier unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.
Ce document, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier le processus administratif entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.
Les résultats du compte financier unique pour l'année 2025 sont les suivants :

	Dépenses		Recettes		Résultat de l'exercice
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Investissement	683 563,28 €	472 436,89 €	683 563,28 €	377 704,24 €	- 94 732,65 €
Fonctionnement	1 261 115,37 €	1 170 180,27 €	1 261 115,37 €	1 240 378,88 €	70 198,61 €
TOTAL	1 944 678,65 €	1 642 617,16 €	1 944 678,65 €	1 618 083,12 €	- 24 534,04 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement : Exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	207 195,24 €		-94 732,65 €	4 884,06 €	117 346,65 €
Fonctionnement	111 255,33 €	111 255,33 €	70 198,61 €	38 275, 41 €	108 474,02 €
TOTAL	**318 450,57 €**	**111 255,33 €**	**-24 534,04 €**	**43 159,47 €**	**225 820,67 €**

Section d'investissement : restes à réaliser	
Dépenses	132 093,58 €
Recettes	30 000,00 €
Résultat	- 102 093,58 €

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20260420-2026039-DE

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2025 de la commune pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.
Après présentation des chiffres, Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.
Madame Sophie BLEJEAN, 1ère Adjointe, met au vote le compte financier unique 2025 de la commune (vote à main levée).
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le compte financier unique 2025 de la commune.

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

